



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Prise en charge vaccinale des personnes atteintes d'obésité

Question écrite n° 38374

#### Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge vaccinale des personnes atteintes d'obésité. Sur la période janvier-mars 2021, on constate que 47 % des malades de la covid-19 en réanimation en sont atteints. Malgré le risque de développer des formes graves de la maladie, leur prise en charge plus d'un an après le début de la pandémie n'a pas progressé. Alors que les personnes en état de fragilité devaient se faire vacciner en priorité, les personnes atteintes d'obésité ne figuraient pas dans la liste. Ils sont pourtant 8 millions de personnes. Depuis la fin du mois de février 2021, les autorités de santé ont élargi les conditions d'éligibilité. Mais seules les personnes de plus de 50 ans atteintes d'obésité peuvent se faire vacciner. Aussi, il lui demande dans quel délai est prévu la vaccination à toutes ces personnes quel que soit leur âge.

#### Texte de la réponse

L'obésité est un facteur de risque de formes graves de la covid-19 qui touche près de 8 millions de personnes en France. Cette population présente davantage de risques de complications en raison des pathologies associées (notamment diabète, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires et respiratoires) mais aussi indépendamment de celles-ci. Ainsi les patients atteints d'obésité sont sujets à une exposition supérieure aux formes sévères de l'infection se traduisant par un risque augmenté d'hospitalisation en réanimation, de ventilation mécanique invasive et de décès dû à la Covid-19. Comme annoncé par le ministre des solidarités et de la santé, le 1er mai 2021 marque une nouvelle phase de la campagne de vaccination : toutes les personnes majeures souffrant de comorbidités, sont éligibles à la vaccination. La cible vaccinale se voit donc élargie à ces personnes, dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis le début de la campagne consistant à prendre en compte dans la priorisation des publics éligibles les facteurs de risque individuel. L'obésité, signifiée par un indice de masse corporelle supérieur à 30 figure donc parmi la liste de l'ensemble des comorbidités ouvrant le droit à la vaccination.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38374

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 avril 2021](#), page 3436

**Réponse publiée au JO le :** [6 juillet 2021](#), page 5410